



# PROCEDURE COREPILE GESTION DU REMPLACEMENT DES PILES USAGEES DES ETIQUETTES ELECTRONIQUES

Février 2025



# QUEL EST LE PROBLEME ?

- > Les étiquettes électroniques sont des produits à usage professionnel qui rendent de nombreux services en points de vente.
- > La maintenance de ces étiquettes doit toutefois faire l'objet de précautions renforcées et supervisées car elles sont alimentées par des piles bouton lithium (« pièce de monnaie »).
- > Le lithium est un métal très réactif qui, au contact de l'humidité de l'air, peut s'échauffer fortement et prendre feu. Les solvants de l'électrolyte sont également inflammables en cas de fuites.



Toute la surface des piles bouton est conductrice :

Pole -

Pole +



Par simple contact, s'il reste encore de l'énergie résiduelle, des courts-circuits peuvent se créer très facilement!

→ Il ne faut donc **JAMAIS** entreposer ce type de piles bouton au lithium ensemble, dans un lot homogène, sans aucune protection.



# QUELS SONT LES RISQUES ?



Lorsque les piles des étiquettes électroniques sont remplacées et **entreposées ensemble, en lot homogène, en « vrac » et sans protection**, elles peuvent entrer en court-circuit et **prendre feu rapidement**.



Exemples de fûts de piles bouton lithium issus d'étiquettes électroniques ayant pris feu.

**NB:** si quelques étiquettes électroniques montrent des signes de « fatigue », il est courant de remplacer **les piles de toutes les étiquettes** afin d'éviter une panne généralisée. Toutefois, **la plupart des piles contiendront encore une énergie résiduelle, ce qui pourra augmenter le risque et la puissance du feu.**



# PRECONISATIONS DE COREPILE

Plusieurs cas de figures sont possibles. Voici les préconisations à suivre pour chacune :

## Cas 1 LE CHANGEMENT ET LA REPRISE DES PILES D'ÉTIQUETTES EST REALISE PAR LE FOURNISSEUR OU UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE

Ces sociétés sont sensibilisées à la problématique et possèdent des emballages conçus pour stocker ces piles de manière sécurisée.

→ **COREPILE conseille fortement d'opter pour cette solution afin de limiter les risques en point de vente.**

## Cas 2 LE CHANGEMENT DES PILES D'ÉTIQUETTES EST REALISE PAR LE FOURNISSEUR OU UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE MAIS LES PILES SONT LAISSEES SUR PLACE

Ces sociétés sont sensibilisées à la problématique et possèdent des emballages conçus pour stocker ces piles de manière sécurisée.

Ils ont pour instructions de laisser sur place des piles boutons conditionnées dans des cartons avec le bon étiquetage.

- Prévenez votre personnel que ces piles ne doivent pas être retirées des cartons sous peine d'incendie.
- Prévenez Corepile pour organiser l'enlèvement.



# PRECONISATIONS DE COREPILE

## Cas 3

LE CHANGEMENT EST REALISE PAR LE PERSONNEL DU MAGASIN

Les étiquettes sont scellées  
→ Les piles bouton ne peuvent pas être retirées



Ces étiquettes sont sécurisées.

Il faudra les remettre en l'état à l'organisme désigné par votre fournisseur d'étiquettes pour leur retrait.

Les piles bouton sont sorties des étiquettes pour être changées



Attention c'est le cas le plus risqué.



- 1- Utilisez impérativement les racks de rangement des piles neuves pour que chaque pile soit isolée.
- 2- Prévenez tout le personnel du caractère dangereux de ces piles.
- 3- Prévenez Corepile que vous avez des piles bouton issues d'étiquettes électroniques à faire reprendre.



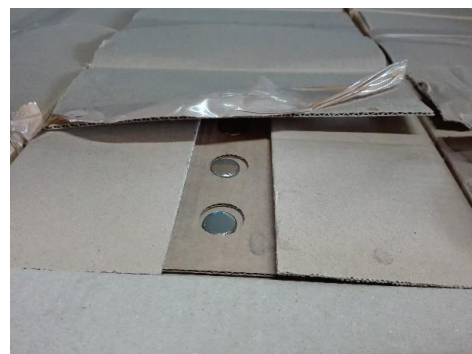
# Procédure de sécurisation à suivre impérativement



# PROCEDURE DE SECURISATION

## 1 - SECURISATION DES PILES ET CONDITIONNEMENT

➤ Déposez chaque pile dans l'emplacement dédié permettant de les isoler les unes des autres:



Utilisez l'emballage d'origine des piles neuves ou se procurer ces racks avant le remplacement des piles



**Scotchez les racks entre eux et les ranger soigneusement dans un carton afin qu'ils ne bougent pas durant le transport.**



# PROCEDURE DE SECURISATION

## 2 - MARQUAGE DES CARTONS



Le(s) carton(s) constitué(s) doivent impérativement respecter l'étiquetage obligatoire correspondant aux instructions d'emballages des piles/batteries au lithium (règlementation sur le transport de déchets dangereux) :

- **Étiquetage classe 9**  
(étiquette de 10cm de côté minimum)
- **Marquage UN 3090 classe 9**  
(hauteur des lettres minimum de 12cm)



L'étiquetage prêt à imprimer est disponible en page suivante

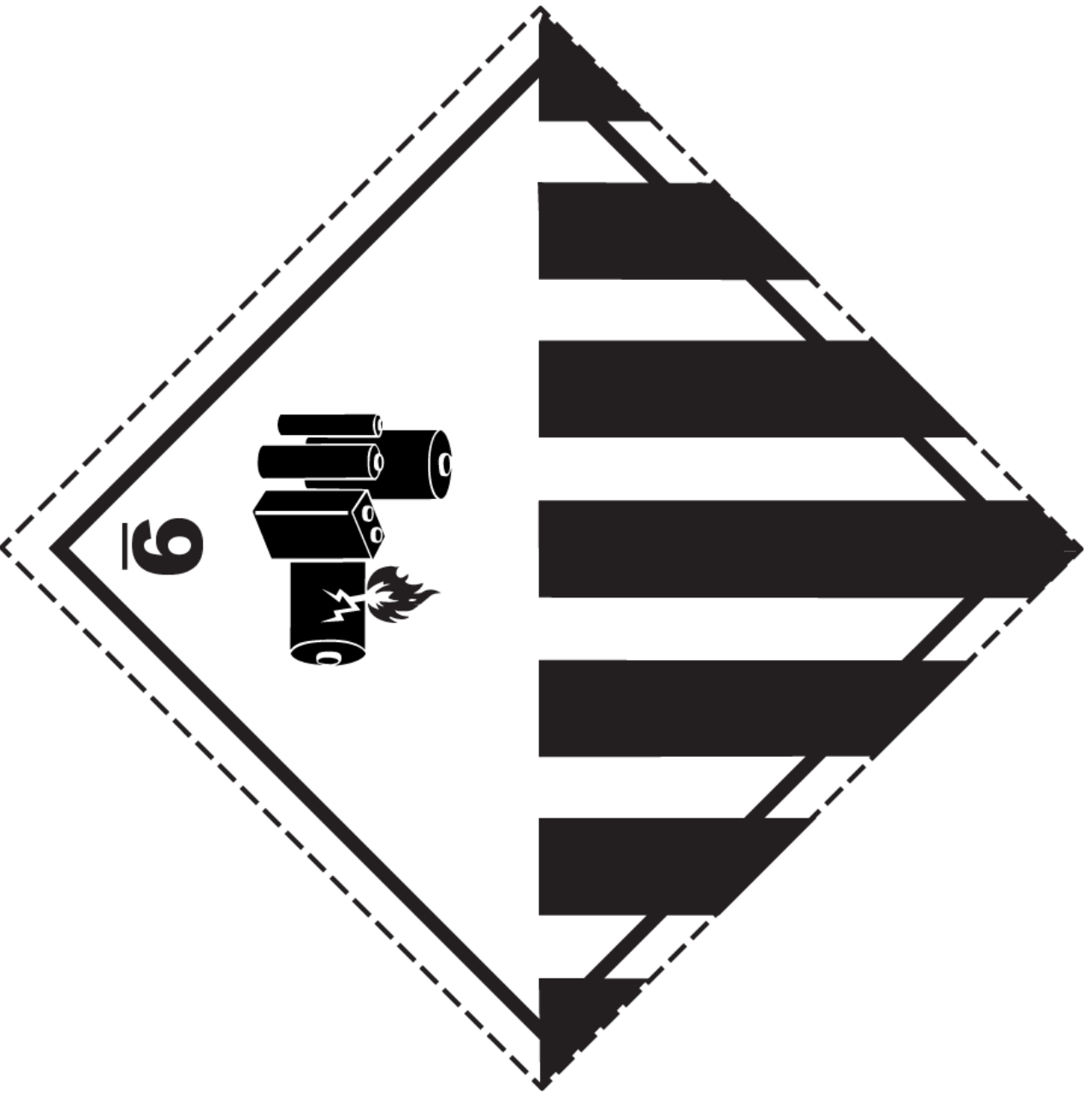
L'étiquetage et le marquage doivent être apposés de manière visible sur chaque carton constitué.





**UN 3090**

**PILES AU LITHIUM  
POUR RECYCLAGE**



# PROCEDURE DE SECURISATION

## 3 - CONDITIONNEMENT A PARTIR DE 8 CARTONS

- A partir de 8 cartons, disposez-les sur une palette (ou demi-palette) et filmez-la afin d'en assurer la stabilité.
- Utilisez de préférence du film transparent afin que le marquage reste bien visible.
- Dans tous les cas, apposez aussi une étiquette sur le film – A minima sur 2 faces opposées de la palette



**Imprimez l'étiquette sur une feuille A4 pour respecter les dimensions minimales de la réglementation du transport des déchets dangereux**



# PROCEDURE DE SECURISATION

## 4 - DEMANDE D'ENLEVEMENT POUR 1 à 7 CARTONS

- Réaliser la demande d'enlèvement sur le portail Corepile dès la fin de l'opération de renouvellement des piles.
- Renseigner dans le formulaire de demande le nombre de carton(s) à faire enlever :

The screenshot shows a web form with four columns: 'Votre point de collecte', 'Volumes à collecter', 'Commentaire sur la collecte', and 'Contact pour votre collecte'. Under 'Volumes à collecter', there are four items with quantity selectors:

- Bac de stockage de 30 kg**: A collector: 0
- Fût de stockage de 300 kg**: A collector: 0
- Carton**: A collector: 0 (highlighted with a red box)
- Palette**: A collector: 0

Below the 'Carton' item, there is a note: "Si vous possédez des piles et accumulateurs qui n'entrent plus dans les bacs, Corepile peut les reprendre dans un carton supplémentaire pour le recyclage. Merci de préciser le nombre de cartons supplémentaires (3 cartons maximum)." Navigation buttons for 'Étape précédente' and 'Étape suivante' are visible.

- Préciser en commentaire la mention « **Cartons de piles d'étiquettes électroniques** » :

The screenshot shows the 'Commentaire sur la collecte' section of the form. A text input field contains the text: "Palette de piles d'étiquettes électroniques à collecter". This text is highlighted with a red box. Navigation buttons for 'Étape précédente' and 'Étape suivante' are visible.

- Envoyer par mail une photo des cartons à [corepile@corepile.fr](mailto:corepile@corepile.fr). Corepile se réserve le droit de ne pas collecter en l'absence de photo(s) reçue(s) et/ou de conditionnement non conforme.



# PROCEDURE DE SECURISATION

## 5 - DEMANDE D'ENLEVEMENT DES PALETTES (minimum 8 cartons)

- Réaliser la demande d'enlèvement sur le portail Corepile dès la fin de l'opération de renouvellement des piles.
- Renseigner dans le formulaire de demande le nombre de palette(s) à faire enlever :

The screenshot shows a multi-step form for requesting collection. The current step is 'Volumes à collecter'. It contains four panels for selecting quantities:

- Bac de stockage de 30 kg:** A collector: 0. Below it: Vous disposez de 0 'Bac de stockage de 30 kg'.
- Fût de stockage de 300 kg:** A collector: 0. Below it: Vous disposez de 0 'Fût de stockage de 300 kg'.
- Carton:** A collector: 0. Below it: Si vous possédez des piles et accumulateurs qui n'entrent plus dans les bacs, Corepile peut les reprendre dans un carton solide (jusqu'à 25 kg). Merci de préciser le nombre de cartons supplémentaires (3 cartons maximum).
- Palette:** A collector: 0. Below it: Vous disposez de 0 'Palette'. This panel is highlighted with a red border.

Navigation buttons: '← Étape précédente' and 'Étape suivante'.

- Préciser en commentaire la mention « **Palette(s) de piles d'étiquettes électroniques** » :

The screenshot shows the 'Commentaire sur la collecte' step of the form. A text input field contains the text: 'Palette de piles d'étiquettes électroniques à collecter'. This field is highlighted with a red border. Navigation buttons: '← Étape précédente' and 'Étape suivante'.

- Envoyer par mail une photo de la palette constituée à [corepile@corepile.fr](mailto:corepile@corepile.fr). Corepile se réserve le droit de ne pas collecter en l'absence de photo(s) reçue(s) et/ou de conditionnement non conforme.



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour plus d'informations, contactez COREPILE



[corepile@corepile.fr](mailto:corepile@corepile.fr)



01 56 90 30 90

